juin 2020 n°168

Commune de la SÉGUINIÈRE

Bulletin d'informations municipales

Dossier Page 10

La société Saint-Hubert

Plus vieille association de La Séguinière

Enquête publique
page 4

Conseil municipal 2020
page 6

Réouverture de la Cantine
page 9

La Séguinière

www.mairie-laseguiniere.fr

Je suis évidemment très heureux du résultat des élections municipales du 15 mars 2020.

Il renforce l'équipe que j'ai menée dans l'énergie et la volonté de faire de La Séguinière une commune où il fait bon vivre.

Merci à toutes et à tous, merci à l'ensemble des personnes qui ont tenu les bureaux de votes, sans eux, le processus démocratique n'est pas possible.

VENIR VOTER EST UN ACTE CITOYEN IMPORTANT QUI DÉPASSE LES DIFFICULTÉS ET LES CRISES QUE TRAVERSE NOTRE SOCIÉTÉ

Merci à toutes celles et ceux qui ont pu venir voter. Vous êtes près de 34% à avoir participé au scrutin en dépit de conditions sanitaires à risque.

Les bureaux étaient certes organisés pour assurer un maximum de protection aux électeurs et aux assesseurs mais il fallait néanmoins une bonne dose de courage pour remplir son devoir électoral.

Venir voter est un acte citoyen important qui dépasse les difficultés et les crises que traverse notre société ! Ce n'est pas facile dans les conditions actuelles mais c'est ce qui donne à notre nouvelle équipe municipale toute sa légitimité pour ses futures actions.

C'est d'autant plus important pour nous que la configuration de l'élection à une seule liste aurait pu nous laisser croire que nous avions carte blanche sur tout.

L'objectif sera, tout au long de ce mandat, de démontrer au quotidien que chacune et chacun des habitants de La Séguinière se sente représenté.

Conscient de notre responsabilité, nous avions, dès la constitution de la liste, fait en sorte d'avoir une diversité d'opinions et de parcours, indispensable à la prise des meilleures décisions pour notre commune.

Je compte bien mettre toute mon énergie, pour en être digne et pour servir les Zignérais, en suivant l'exemple de mon prédécesseur Jean-Paul BOISNEAU. J'entends en effet m'inscrire dans la continuité de son action et de celles de nos municipalités successives. Avec modestie devant l'étendue du travail qu'il a accompli mais aussi avec détermination face aux projets engagés et aux besoins nouveaux qui ne manqueront pas de voir le jour.

Les projets engagés sont :

- ***La fin des travaux d'extension de la maison médicale,***
- ***La continuité de l'aménagement du lotissement communal Le Bordage,***
- ***L'étude de l'extension et de la réhabilitation de l'ensemble bâti comprenant le restaurant scolaire et la Salle des Fêtes,***

Les réflexions à mener porteront sur :

- ***La réalisation de programmes de logements locatifs sociaux sur différentes emprises foncières acquises par la commune.***
- ***Le développement de nouvelles zones d'habitation pour poursuivre l'urbanisation raisonnée de la commune sur la base de 25 constructions nouvelles par an.***
- ***Les aménagements de voirie envisagés depuis plusieurs exercices (Rue Martin Luther King / Rue de la Grande Fontaine, Avenue de Nantes, Rue de la Garenne…) en associant à chaque fois dans les projets des liaisons douces pour les cyclistes et les piétons.***
- ***L'adaptation des équipements administratifs, scolaires, sportifs et culturels aux besoins évolutifs de la population***.

Nous resterons proches de la cinquantaine d'associations œuvrant auprès de la population ziniéraise et la commune continuera d'être active au sein de l'intercommunalité, notamment à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Je prends donc le relai aujourd'hui avec vous pour aller dans la même direction. Avec la nouvelle équipe municipale, nous ferons en sorte de pouvoir mettre en œuvre le programme précité, en fonction de nos capacités financières, pour que La Séguinière reste une commune dynamique.

A l'issue de cette période de confinement inédite que nous avons vécue, je tiens à remercier sincèrement les élus et les agents communaux qui sont restés mobilisés (cf. page 3). Si la pandémie marque le pas, la vigilance reste nécessaire et il est important d'adopter de nouveaux comportements pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Carnet

Naissances	
18/04	Johan AMIEL
21/04	Jules NAUD
24/04	Angèle SOURICE
06/05	Ambre PATHAMMAVONG
Mariage	
06/06	Joël PILLAUD et Christelle PROUTEAU
Décès	
28/03	Marguerite SEILLER Veuve LOISEAU - 98 ans
28/03	Annette CHAUVEAU Epouse FRUCHET - 71 ans
29/04	Monique CLAVREUIL Epouse TANCRAY - 83 ans
05/05	Marie BAUDRY - 87 ans
05/05	Marie DEFONTAINE Épouse SOURISSEAU - 80 ans
20/05	Marie NAUD Veuve SACHOT - 93 ans
24/05	Edouard PICHERIT - 75 ans

Edition n°168 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le vendredi 12 juin 2020

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 865 exemplaires

Directeur de la publication : Guy BARRÉ

Directeur de la communication : David CARON

Crédit photos : Mairie La Séguinière sauf mentionné

Maquette & impression : Services municipaux

Copieur Xerox Color C60

Imprimé sur du papier issu de sources responsables

PEFC

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

Mairie - Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Actions mises en place par la municipalité

Elus et agents communaux ont œuvré de concert pour mettre en place les mesures nécessaires à la lutte contre la propagation du Coronavirus. Les habitants ont été régulièrement informés de l'évolution de la crise sanitaire et des actions proposées par la municipalité pour les accompagner tout au long de cette période compliquée. Chronologiquement, les principales actions mises en place ont été les suivantes :

- Lien avec le portail gouvernemental à partir du site internet,
- Fermeture des salles et espaces extérieurs publics,
- Mise en place d'un système de garderie pour les enfants de personnels soignants,
- Organisation d'une séance de collecte de don du sang,
- Maintien du marché hebdomadaire,
- Livraison de compositions florales aux résidents de la maison d'accueil,
- Fleurissement des entrées (fermées) du cimetière,
- Mise en ligne d'une carte interactive pour les autorisations de déplacement,
- Distribution de masques réalisés par des bénévoles avec de l'élastique et du tissu fournis par la commune,
- Achat de masques par l'intermédiaire de l'Agglomération du Choletais ; mise sous pli et distribution d'une dotation de 4 équipements de protection par foyer effectuées par des conseillers municipaux…

Don du sang – Salle des Fêtes de La Séguinière, le 1er avril 2020

Fleurissement du Cimetière avec les compositions offertes par La Choletaise Horticulture Le 24 avril 2020

Action solidaire menée avec le concours de couturières bénévoles pour la fabrication de masques Le 4 avril 2020

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning des semaines à venir

Il faut noter que le producteur de pommes ne sera plus présent au marché à partir du 17 juin, en raison de la récolte. Les commerçants assurant leur présence à des rythmes différents, il est important de consulter le planning sur internet (rubrique « Marché »). L'association Amitié Sandogo La Séguinière reprend le marché chaque semaine pour la vente du jus de pommes Bio et non Bio. Soyons solidaires et n'hésitez pas à goûter !

Dates Commerces	1	2	3	4	5	6	7	8	9
17 juin									
24 juin									
1er juillet									
8 juillet									
15 juillet									

1) Légumes 2) Poissons 3) Charcuterie 4) Pommes du producteur 5) Produits du terroir 6) Jus de Pommes 7) Cuisine asiatique 8) Rempaillage 9) Lingerie femmes et hommes.

VACCINATION PUBLIQUE

Permanence de vaccination gratuite

Une séance de vaccination ouverte aux habitants de La Séguinière aura lieu en mairie le **mercredi 1er juillet de 10h00 à 12h00 (sur rdv)**. Les vaccins sont mis à disposition gratuitement par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire. Lors de cette séance sont proposés les vaccins suivant :

- DT polio (REVAXIS)
- TETRAVAC (Infanrix Tetra)
- PRIORIX (rougeole - oreillons - rubéole)
- Méningite
- Repevax (Boostrix Tetra) (DTP + coqueluche adulte)
- Autres vaccins à la demande : Hépatite B

Pour la grippe, il convient d'apporter son vaccin.
Pas de vaccination publique pour les enfants de moins de 6 ans.
Tout enfant mineur se présentant seul à la séance de vaccination, devra être muni d'une autorisation parentale et de son carnet de vaccination. L'autorisation est à remettre à l'enfant le jour de la séance.

Afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, des mesures particulières sont mises en place : inscription préalable en mairie et port du masque obligatoire (NB : des masques seront disponibles pour ceux qui n'en ont pas).

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension de la carrière d'argile Bouyer-Leroux

Par arrêté en date du 25 mai 2020, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit une enquête publique en vue d'autoriser Monsieur le directeur de la SCOP Bouyer-Leroux à exploiter la carrière dite « l'Epinette Vieille n°2 » attenante à la carrière actuelle sur les communes de La Séguinière et de Saint-Léger-sous-Cholet.

La carrière actuelle d'argile de l'Epinette Vieille est autorisée jusqu'en 2027. Toutefois, la forte augmentation de la demande de matériaux de terres cuites ces dernières années a amené la société Bouyer-Leroux à extraire en production maximale annuelle à plusieurs reprises. Le gisement de la carrière arrivera ainsi à épuisement d'ici 2022, après la campagne d'extraction bisannuelle de 2020. Le présent projet, dit de l'Epinette Vieille 2, a pour objectif de pérenniser la fourniture d'argile à la briqueterie de l'Etablère.

L'enquête publique sera ouverte en mairie de La Séguinière (siège de l'enquête) du vendredi 26 juin au lundi 27 juillet.

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public à la mairie de La Séguinière les :

- **Vendredi 26/6 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 7/7 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 16/7 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 22/7 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 27/7 de 14h30 à 17h30**

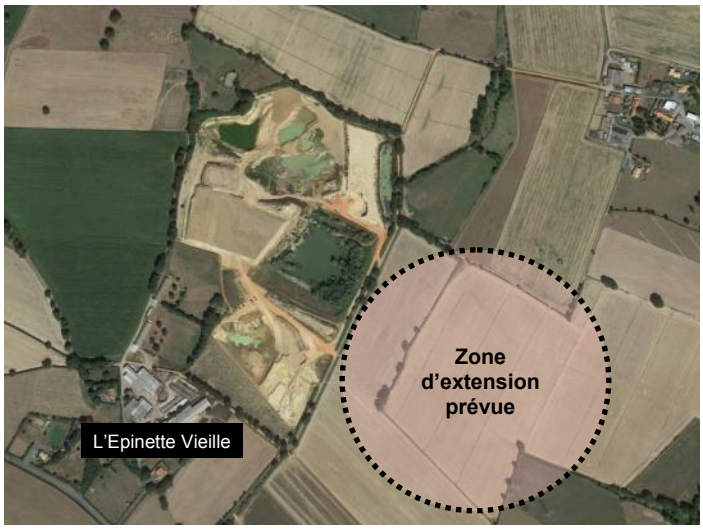

Carrière d'extraction d'argile de l'Epinette

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 juillet à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister.

Au conseil du 8 juin dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Composition des commissions communales
- Composition des commissions administratives
- Composition des comités consultatifs
- Désignation des élus dans les organismes extérieurs
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Indemnités de fonctions des élus
- Droit à la formation des élus
- Autorisation de signature pour l'achat d'une propriété
- Extension et réhabilitation Cantine et Salle des Fêtes
  - Avant-projet
  - Coordination Sécurité Protection Santé
  - Contrôle technique
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Renouvellement de l'emploi d'animateur
- Tarification de la restauration scolaire - 2020/2021

Retrouvez les comptes-rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

FONDS TERRITORIAL DE RÉSILIENCE

Conseil Régional des Pays de la Loire

Le vendredi 29 mai dernier, la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire a voté un second volet du Fonds territorial Résilience pour répondre aux défis de la relance.

Depuis le début de la crise et des conséquences économiques liées à l'épidémie du COVID-19, le Conseil Régional, la Banque des Territoires, les Départements, les EPCI et l'Agglomération du Choletais ont mobilisé 32 millions d'euros en l'espace de quelques semaines pour aider les petites entreprises et les commerces.

La Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire a souhaité faire évoluer ce Fonds territorial Résilience afin de répondre au défi et s'adapter aux besoins des entreprises de nos territoires.

Cette évolution est déclinée en 5 points :

- *Il sera possible désormais de cumuler une aide du Fonds National de Solidarité (FNS) et du Fonds Résilience ce qui permettra de solliciter une aide complémentaire en trésorerie,*
- *Il ne sera plus nécessaire de justifier que son entreprise ou commerce se trouve en cessation de paiement sous 60 jours,*
- *Il sera également possible pour les entreprises d'accéder au Fonds Résilience si celles-ci ont été créées avant le 1er mars 2020 et non plus le 31 décembre 2019. En plus d'être conçu pour un plan d'urgence, il devient un outil de soutien à la relance,*
- *L'accès au Fonds Résilience sera possible jusqu'au 31 décembre au lieu du 31 juillet,*
- *Accéder au Fonds Résilience sera possible pour les cafés, hôtels et restaurants ainsi que pour les entreprises touristiques jusqu'à 20 salariés et/ou 2 millions d'euros de chiffres d'affaires. L'avance remboursable pourra atteindre 20 000 €. Il s'agit d'un soutien spécifique pour un secteur d'activité majeur qui est le premier à être entré en confinement et qui en sortira le dernier.*

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Nouveaux horaires d'ouverture

A l'issue de la période de confinement, les services municipaux ont repris une activité normale. Le secrétariat de mairie qui n'était pas accessible au public est désormais de nouveau ouvert depuis le 11 mai aux horaires suivants :

Jours	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermé	14h00 – 17h15
Mardi	9h00 – 12h15	14h00 – 17h15
Mercredi	9h00 – 12h15	Fermé
Jeudi	9h00 – 12h15	14h00 – 17h15
Vendredi	9h00 – 12h15	14h00 – 17h15
Samedi	9h00 – 12h00	Fermé

MESURES DE DECONFINEMENT

Utilisation des salles et équipements municipaux

Les espaces et les équipements publics ouvrent progressivement avec prudence et méthode en conformité avec le plan de déconfinement présenté par le gouvernement.

Toutefois, tous les rassemblements dans des lieux publics, quel qu'ils soient, demeurent limités à dix personnes, en application du décret publié le 11 mai 2020 au Journal officiel.

Les salles municipales restent, pour leur part interdites à toutes utilisations sportives et culturelles. Néanmoins, pour les réunions liées à l'organisation administrative des structures, regroupant 10 personnes maximum, les clubs et associations sont autorisés à occuper leurs locaux privatifs destinés à cet effet.

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

NOMINATIONS DES MEMBRES EXTERIEURS NON MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale, situé à la mairie de La Séguinière, vient en aide aux différents administrés de la commune : personnes en situation de handicap, enfants, familles en difficulté, personnes en situation d'exclusion, toute personne en difficulté passagère ou durable…Il a aussi un rôle d'écoute et d'information pour toutes les questions liées à la vie quotidienne. Le CCAS permet de subvenir ponctuellement aux besoins de première nécessité et favorise l'autonomie et l'insertion dans la vie sociale.

Le CCAS, comment ça marche ?

Cet établissement public administratif participe à l'instruction et au suivi des demandes ponctuelles d'aide financière. Il est géré par un Conseil d'Administration de 15 membres : Monsieur le Maire qui a la qualité de Président du CCAS, plus 6 conseillers municipaux, dont une vice-présidente Marie PELTIER et 6 représentants de la vie sociale (membres extérieurs). Le CCAS accompagne et soutient les ziniérais en difficulté, il propose une permanence afin d'accompagner les familles dans la résolution de leurs difficultés quotidiennes (démarches administratives notamment).

Suite à l'installation du conseil municipal, les nouvelles équipes doivent procéder au renouvellement du conseil d'administration de leur centre communal d'action sociale (CCAS) d'ici à fin juillet.

Les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées sont informées qu'elles ont jusqu'à la fin du mois pour proposer une liste comportant au moins trois personnes.

Une affiche sera apposée à la mairie, à cet effet, pendant au moins 15 jours.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions seront présentées par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Votre Conseil Municipal

Election de mars 2020

Le maire

Guy BARRÉ

Les adjoints

Julien BOUHIER
1er Adjoint
Administration Générale
Finances

Julie BARREAU
2ème Adjointe
Environnement
Cadre de Vie - Sports

Serge GUINAUDEAU
3ème Adjoint
Urbanisme
Travaux

Astrid FRAPPIER
4éme Adjointe
Actions
de Proximité

David CARON
5éme Adjoint
Information - Communication
Evènementiel

Agnès BRUCHE
6éme Adjointe
Culture
Jeunesse

Alain GUILLEZ
7ème Adjoint
Vie Scolaire
Enfance

Marie PELTIER
8ème Adjointe
Affaires
Sociales

Les conseillers municipaux

Yolaine BOSSARD
CM Déléguée
Marché hebdomadaire
Parcours citoyen

Philippe BOUCHET
CM Délégué
Réseaux sociaux
Actions promotionnelles

Céline TREMBLAIS
CM Déléguée
Marché hebdomadaire
Eco-citoyenneté

Roger SUBILEAU
CM Délégué
Etablissements publics
Cadastre

Laëtitia FAZILLEAU
CM Déléguée
Ecoles maternelles

Yann RETAILLEAU
CM Délégué
Affaires Agricoles

Fabienne SAMSON
CM Déléguée
Associations sportives

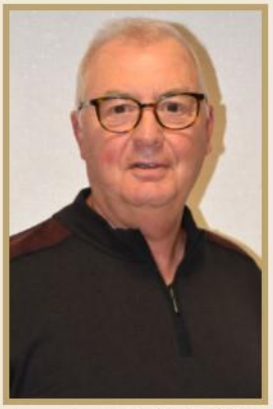

Jean-Baptiste CHAMPION
CM Délégué
Déplacements doux

Stéphanie FEUFEU
CM Déléguée
Jeunesse

Gilbert GARREAU
CM Délégué
Marchés publics

Anne COULON
CM Déléguée
Plan sanitaire

Charly MULLOT
CM Délégué
Financements

Sandrine PASQUALI
CM Déléguée
Jumelage

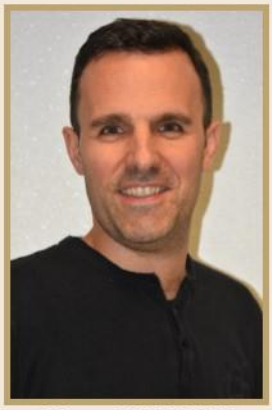

Etienne BROSSELIER
CM Délégué
Réserves foncières

Séverine BILLAUD
CM Déléguée
Transport Solidaire

Benoît MARINIER
CM Délégué
Site Internet

Sylvie CHUPIN
CM Déléguée
Bibliothèque

Louis-Marie BONNET
CM Délégué
Réseaux souples

8 Commissions municipales permanentes
- Finances, développement économique, intercommunalité
- Environnement, cadre de vie, sport
- Urbanisme, travaux
- Actions de proximité
- Information, communication, évènementiel
- Culture, jeunesse
- Vie scolaire, enfance
- Affaires sociales

2 Commissions administratives
- Commission d'appel d'offres
- Commission locale des impôts directs

3 Comités consultatifs
- Restaurant scolaire
- Accessibilité aux personnes handicapées
- Plan communal de Sauvegarde

Le marché hebdomadaire pendant le confinement

Le marché alimentaire hebdomadaire installé place de la mairie a ouvert, pendant la période de confinement, sous conditions sanitaires strictes.

Cela a permis, d'une part, aux habitants de pouvoir faire des achats de première nécessité sans avoir à se déplacer dans les communes voisines et, d'autre part, aux producteurs locaux d'écouler leurs produits bloqués par l'épidémie de coronavirus.

Pour renforcer la sécurité sanitaire de ce point de vente ponctuel, la commune a mis en place un certain nombre de mesures, dans le respect des consignes préfectorales :

- ***utilisation de l'ensemble de l'espace,***
- ***périmètre délimité et protégé,***
- ***Une entrée et une sortie distinctes avec contrôle physique pour limiter à une vingtaine le nombre de personnes présentes dans le périmètre,***
- ***espacement de 10 mètres entre chaque étal,***
- ***couloir de vente devant chaque commerce…***

Des élus et des agents municipaux étaient mobilisés pour veiller au respect de ces prescriptions.

Beaucoup de civisme a été constaté car les personnes se sont munies d'un masque assez rapidement.

Post-confinement, la fréquentation est plus faible, mais reste néanmoins normale pour la période. La surveillance n'est désormais plus nécessaire, les visiteurs se régulent eux-mêmes et respectent le nettoyage des mains, le port du masque et la distanciation.

La nouvelle équipe municipale tient à remercier Yolaine BOSSARD pour sa participation et sa présence assidue les mercredis matins, ainsi qu'aux employés communaux qui ont su s'adapter et réagir à cette situation inédite.

Julie BARREAU

Marché hebdomadaire du mercredi 1er avril 2020

Du côté des associations...

Ecole de Théâtre

Les P'tits Zygos communiquent...

Envie de faire du théâtre ?

L'école de théâtre « Les P'tits Zygos » prépare sa rentrée 2020-2021. Les comédiens en herbe, à partir du CM1 jusqu'au lycée, sont les bienvenus !

Si votre enfant est intéressé, il suffit de renseigner ses coordonnées (nom, prénom, âge, téléphone et/ou mail) à l'adresse : lesptitszygos@gmail.com

A titre indicatif, les cours devraient avoir lieu :

- les mercredis vers 10 h 30 pour les CM1-CM2,
- les lundis, mardis ou jeudis vers 17 h 15 pour les 6e, 5e et 4e,
- les jeudis vers 18 h 45 pour les 3e et lycéens.

La Ség' TT

Le club de Tennis de Table de La Séguinière est composé de 5 équipes séniors évoluant au niveau départemental (D1, D2, D3, D4) ainsi que d'une équipe de jeunes évoluant actuellement en D3.

Il possède une cinquantaine de licenciés avec notamment une dizaine de jeunes.

Si la pratique du tennis de table en loisir ou en compétition vous intéresse, renseignement au :

07 70 65 31 08

Déconfinement COVID 19

REPRISE DES ACTIVITÉS

Travaux Communaux

Reprise des travaux de viabilisation au lotissement Le Bordage

L'entreprise de travaux publics EUROVIA avait été obligée de décaler le démarrage des travaux en raison des mauvaises conditions climatiques des premiers mois de l'année. Après avoir déployé les équipes et les engins sur le chantier le 9 mars, ils ont dû s'arrêter pour respecter les mesures de confinement la semaine suivante.

A l'issue de 5 semaines d'arrêt complet, l'entreprise a fait le choix de reprendre certains chantiers en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics et dans le respect des mesures barrières nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité de ses salariés.

S'agissant des travaux de viabilisation des 26 lots en accession à la propriété de ce lotissement, ils ont donc repris le 22 avril. L'entreprise de BTP (Bâtiment Travaux Publics) a ensuite procédé au décapage et au terrassement à la fin du mois de mai et pendant deux semaines. Puis, elle a réalisé la pose des canalisations d'assainissement eaux usées et à l'empierrement.

Les concessionnaires de réseaux dits souples (eau potable, électricité, télécom, gaz…) interviennent depuis le début juin et pour une durée de 2 mois. Il restera alors les liaisons douces et les clôtures (EUROVIA et EFFIVERT) pour achever cette première phase de travaux.

Réouverture du restaurant scolaire

Lundi 11 mai, à 19h00 précisément, Emmanuel RONDEAU, responsable du restaurant scolaire à La Séguinière, a accueilli l'ensemble du personnel du restaurant scolaire, comme au moment d'une nouvelle rentrée.

En effet, deux cuisiniers, plus de 20 accompagnateurs et quelques élus se sont installés sur des chaises bien disposées à 1 mètre de distance, tout en gardant leur masque pour écouter les nouvelles consignes. Un protocole très précis a été établi par Emmanuel pour que cette reprise se fasse avec rigueur, et ses mots ont été ceux-ci : « Nous devons être professionnels dans cette pandémie ».

Tout a été pensé et réfléchi pour les 2 heures de pause méridienne : au départ de l'école, avec les enfants, l'accompagnateur doit se mettre sur la route pour avoir le visuel de son groupe ; le lavage des mains est obligatoire ; les repas sont organisés différemment avec des pôles pour chaque classe ; un sens de circulation doit être respecté pour éviter le croisement des groupes...

La désinfection des tables, des chaises est faite par chaque agent entre les deux services. De plus, dans la nouvelle disposition, les tables rondes ont été déplacées et les tables longues d'autrefois ont été mises en place dans la salle de restauration des maternelles afin de mieux respecter les distances. Chaque accompagnateur se met également à table avec son groupe ce qui donne un climat plus familial, apprécié des enfants.

Après plusieurs semaines de déconfinement, les enfants bien guidés respectent les consignes. L'accueil au repas se passe dans de bonnes conditions. Il faut préciser qu'accueillir 175 élèves est plus facile qu'en accueillir 450 en temps normal !

Cette expérience est inédite et nous devons nous adapter le mieux possible pour ne pas permettre la transmission du COVID 19. Les enfants peuvent comprendre pourquoi les gestes barrières sont nécessaires et ils se souviendront de cette période. C'est à nous, parents et accompagnateurs, de leur rappeler et de les aider sans cesse, car « pour éduquer, il faut toujours répéter ».

Yolaine BOSSARD

La Société Saint-Hubert

Date de création : 1852

On connait tous cette devanture, située en centre bourg, car on passe devant mais c'est quoi exactement cette Société St Hubert ? Si on ne connait pas, on ne sait pas si on peut entrer.

Est-ce un club privé ? Est-ce réservé à quelques Ziniérais initiés ? Est-ce un café-bar PMU ?..

Devant toutes ces interrogations, il est temps de lever le « mystère » …

Un peu d'histoire

Association désormais de loi 1901, elle est la plus vieille de la Séguinière. Créée en 1852, si on se fie au premier livre de compte, la Société Saint-Hubert n'était donc pas une association à ses débuts mais elle est bien désormais un lieu associatif ouvert à tous et pas seulement aux adhérents (entre 80 et 120 adhérents par an).

Ce lieu est chargé d'histoire car à son commencement, les femmes n'étaient pas autorisées à entrer et il était interdit de parler politique ou bien de jurer, sous peine de payer une amende (quelques sous)...

A présent, cela a bien changé mais le lieu reste convivial, accueillant tout public, sportifs, promeneurs... et la chorale de l'église (environ 10 personnes) tous les dimanches. Les locaux appartiennent à l'association, pilotée par un bureau de 12 personnes élues pour 2 ans (1 président, rééligible tous les ans ; 1 vice-président ; 1 secrétaire ; 1 trésorier + 7 membres).

La cotisation annuelle, demandée mi-janvier, est de 3 euros et donne droit à une brioche et un verre offerts lors de l'Assemblée Générale de l'association traditionnellement le 3ème dimanche de janvier.

La Société St-Hubert est la seule association ziniéraise ayant une licence IV lui permettant de servir tous types de boissons. **Elément important : elle est ouverte à tous.**

C'est Anne, employée de l'association, qui accueille 25 heures par semaines les clients aux horaires d'ouverture suivants :

du mardi au vendredi de 10h15 à 12h30 et de 17h15 à 19h45,
le samedi de 10h15 à 12h15.

De plus, une permanence est aussi tenue chaque dimanche de 9h30 à 12h30 successivement par les 12 membres du bureau (soit 4 dimanches par an et par membre).

Les projets

Le président, Philippe LUMINEAU, a fait part de ses projets avec une volonté d'accueillir plus de jeunes en mettant en place, par exemple, des Happy Hours - une bière offerte pour une bière achetée (*) ou des soirées jeux (jeux de plateau, poker, etc.). Tout ça est à l'étude et est testé les premiers vendredis soirs de chaque mois. Il rappelle d'autre part qu'une salle de belote peut toujours être réservée le dimanche matin (4 jeux possibles) pour celles et ceux qui le souhaitent.

Espérant avoir levé le voile sur cette institution et donné envie de venir pousser les portes pour passer un bon moment entre amis ou en famille, les membres de l'association sont à votre disposition pour vous donner plus d'infos si besoin.

Philippe BOUCHET

(*) l'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Cet établissement, qui peut accueillir une centaine de personnes, dynamise le bourg le week-end puisque 50 personnes en moyenne viennent pousser les portes le samedi et environ 70 le dimanche. Des travaux structurants ont d'ailleurs été réalisés à l'extérieur, il y a respectivement 5 et 3 ans (façade et la toiture) et à l'intérieur, il y a 8 ans (bar).

Animations régulières proposées

- Mise à disposition gratuite du journal aux clients.
- Un concours de belote 1 fois/an début février (un cadeau est offert à toutes les femmes).
- Pâques où des chocolats sont offerts le samedi et le dimanche.
- Une soirée Beaujolais (*) le 3ème jeudi de novembre avec toasts offerts par l'association.
- Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre quand elles sont organisées à la Séguinière tous les 3 ans. Les 12 membres de l'association organisent le vin d'honneur des commémorations à la salle des fêtes ; la Mairie prenant en charge les boissons.
- Le week-end de Noël où un verre de Coteaux du Layon (*) est offert à tous les clients qui le souhaitent.

Complémentaire du café de la Prairie

Dans les différentes communes voisines, ce n'est pas rare de trouver soit des cercles, soit des sociétés pour se rencontrer autour d'un café ou d'un verre. La Société est vraiment complémentaire du Café de la Prairie puisqu'elle est notamment ouverte les périodes de vacances du Café pour le bonheur des habitués et qu'elle est en cœur de bourg.

Une nouvelle serveuse depuis le 2 juin 2020

Anne remplace...

... Odile

Après des années de loyaux services rendus, la serveuse, Odile, souhaitait laisser sa place et l'association recherchait donc depuis plusieurs semaines une personne pour la remplacer. C'est une choletaise, Anne COUSSEAU qui a été recrutée.

Après 26 années d'activité professionnelle comme gardienne d'immeuble en région parisienne, elle recherchait à l'issue d'une année sabbatique, un emploi qui corresponde à ses souhaits.

A l'aise dans le relationnel, elle est particulièrement ravie de l'accueil que lui ont réservé les clients et apprécie tout particulièrement la convivialité qui règne au sein de l'établissement.

L'histoire 5 des écoles à La Séguinière

Paradoxalement, la période de guerre 14-18 va apporter le calme dans nos écoles.

La salle à manger de la Renolière, fenêtre à gauche de la porte d'entrée

Pendant cette période de conflit, l'école publique est tenue par Mme Brouillet, seule. Son mari étant mobilisé, elle accueille garçons et filles rue du Manoir. L'école « libre » rue de la Grande Fontaine accueille seulement les filles et est tenue par les sœurs de Torfou.

La guerre 39-45 va apporter son lot de bouleversements dans les écoles de La Séguinière.

1940 : La France est envahie et occupée par les Allemands.

1942 : Les Allemands sont à La Séguinière et réquisitionnent l'école rue de la Grande Fontaine, position stratégique pour surveiller la route Cholet - Clisson - Nantes.

Le curé Chauveau, arrivé à La Séguinière en septembre 39, avait réussi à ouvrir une école « libre » pour les garçons dans l'ancien asile (Espace Roger Dronneau aujourd'hui) ; celui qui avait été laissé à l'abandon depuis 1901. Pour ce faire, il avait demandé l'aide financière à M. et Mme de Ternay de la Renolière ainsi qu'à tous les paroissiens.

Un théâtre avait été construit entre la Poste et l'église (aujourd'hui détruit) pour financer le fonctionnement de ces écoles libres.

Sous la contrainte des Allemands, le curé Chauveau déplace les filles de la rue de Grande Fontaine vers la rue du Manoir dans l'ancien asile fraîchement restauré et occupé par les garçons.

Les garçons, eux, déménagent avec le nouveau directeur Joseph Duthé, dans des lieux insolites :

- une classe dans la salle à manger de M. et Mme De Ternay à la Renolière (photo ci-dessus),
- une autre classe dans le pavillon (aujourd'hui détruit) à la sortie de la Séguinière direction La Romagne dans la maison des Margottin anciennement Gaillard (photo ci-dessous).

Quand les Allemands quitteront les lieux, l'école libre de garçons et l'école publique mixte seront à nouveau voisines et l'école libre de filles retrouvera ses locaux rue de la Grande Fontaine.

Dans les années 50, l'école publique fermera par manque d'élèves.

Une mystérieuse découverte !

Ce pistolet allemand, type Mauser, retrouvé lors de la démolition d'un mur de l'école, en bas de l'allée Buissonnière, témoigne de l'occupation allemande à La Séguinière.

Article rédigé par l'association
Histoire & Patrimoine
de La Séguinière

Histoire et Patrimoine de la Séguinière